

Code de Transparence ISR

FCP Ethique et Partage CCFD

Avril 2015

Données générales

- Donnez le nom de la société de gestion en charge d’Ethique et Partage CCFD.

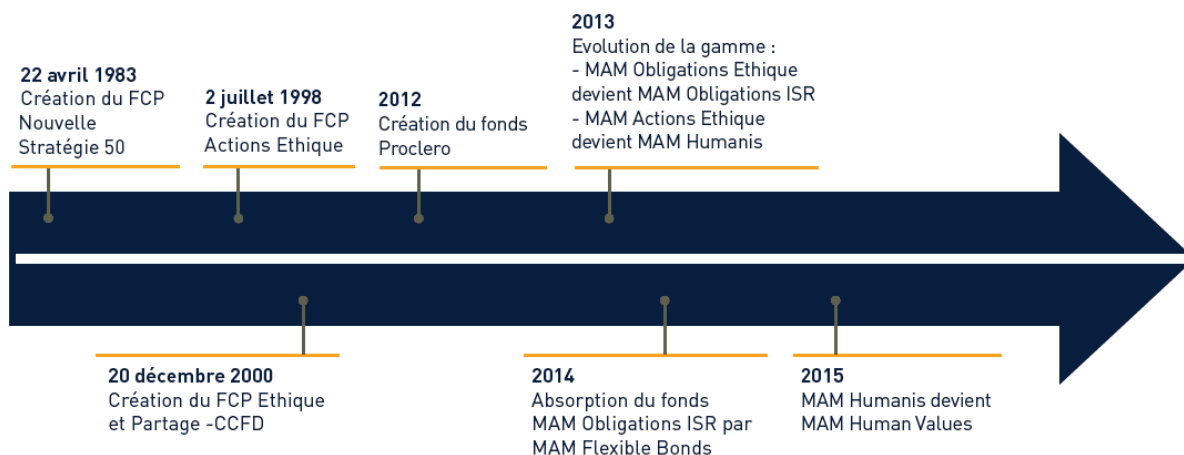
Meeschaert Asset Management
12, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris
+33 (0)1 53 40 20 20
www.meeschaert.com

- Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.
 - Une philosophie inhérente à l’esprit de l’entreprise.

Pour nous, l’accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s’avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C’est pourquoi l’écoute, la disponibilité et l’accompagnement dans le choix d’allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d’information avec les gérants et analystes.

- Meeschaert Asset Management, pionnier des gestions ISR en France.

Pionnière en France, la société Meeschaert Asset Management a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économistes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l’environnement.



Depuis plus de 30 ans, Meeschaert Asset Management a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats. Depuis 2009, Meeschaert Asset Management est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI).

Pour les clients qui le souhaitent, Meeschaert Asset Management propose un travail sur mesure en amont : une charte ISR est rédigée conjointement avec le client, afin que les critères d'exclusion et d'intégration positive du fonds correspondent plus précisément à ses propres attentes. La batterie d'outils appliqués à la sélection extra-financière des émetteurs est donc évolutive.

- Des moyens humains dédiés à la gestion ISR

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert Asset Management dispose d'une équipe interne de deux analystes ISR et de trois gérants de fonds ISR. La société a également recours à différents prestataires extérieurs (agences de notation sociale, expert en vote d'actionnaires, intermédiaires financiers...).

Une collaboration élargie à de nombreuses parties-prenantes permet également d'enrichir nos démarches internes. Nos partenaires historiques, l'association Ethique et Investissement et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD - Terre Solidaire), participent ainsi aux comités de gestion mensuels. Après la présentation d'une analyse sectorielle ou thématique, ils contribuent à la sélection des entreprises intégrées au périmètre d'investissement ISR, en apportant un éclairage associatif et de terrain. L'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et à l'Eurosif offre également de nombreuses opportunités d'échanges sur les grandes problématiques de l'investissement socialement responsable. Après avoir participé à un groupe de travail étudiant l'évolution des ressources humaines dans les grands groupes et un autre portant sur la gestion des risques environnementaux par les entreprises françaises. Meeschaert Asset Management s'est également engagé en 2014 et 2015 dans un groupe de travail portant sur la répartition de la valeur au sein de l'entreprise.

- Participation à la promotion et à la diffusion de l'ISR

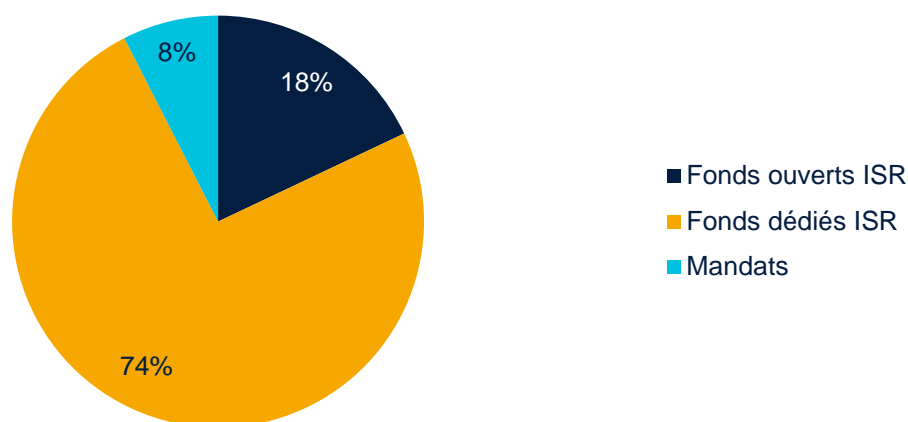
Meeschaert Asset Management s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ISR. A cette fin, nous organisons régulièrement des journées de présentation pédagogique des grands mécanismes méthodologiques utilisés dans ce type d'investissement. L'univers de l'ISR étant relativement complexe et multiple, nous considérons qu'il est important de donner les outils de compréhension nécessaires aux investisseurs intéressés par ces produits. C'est pourquoi, depuis 2010, nous avons lancé un site internet dédié à nos activités en ISR : <http://isr.meeschaert.com/>. Y figurent les principaux axes méthodologiques employés, des informations sur les enjeux de l'engagement actionnarial, ainsi qu'une présentation de notre gamme et de nos partenaires. Par ailleurs, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert Asset Management interviennent régulièrement dans le cadre de colloques et conférences portant sur ce sujet. A cet égard, les journées organisées par l'un de nos partenaires associatifs, Ethique et Investissement, sont l'occasion de diffuser les grands enjeux de l'ISR face à un public diversifié. Des réunions clients sont également organisées dans nos agences, à Paris et dans plusieurs grandes villes françaises, afin de présenter les principaux résultats obtenus dans le cadre de nos analyses sectorielles et thématiques.

Enfin, par la publication d'un rapport d'activité annuel, spécialement dédié à la gestion ISR de Meeschaert Asset Management, nous cherchons à sensibiliser à ces questions différents types de publics (institutionnel, privé, universitaire...).

- Des encours ISR répartis entre fonds dédiés, fonds ouverts et mandats de gestion :

A la fin de l'année 2014, les encours ISR sous gestion s'élevaient à 411.9 millions d'euros.

Répartition des encours ISR sous gestion (en millions d'euros)



- Présentation des principales caractéristiques du fonds commun de placement Ethique et Partage CCFD

Classification AMF : Actions des pays de l'Union Européenne

Objectifs du fonds : Ethique et Partage CCFD investit en actions d'entreprises des pays de la Communauté Européenne sélectionnées selon des critères ISR et de développement durable du Comité Catholique contre la faim et pour le Développement (CCFD-Terre Solidaire). Meeschaert Asset Management utilise principalement les analyses des agences de notation sociale VIGEO et Sustainalytics dans son processus de gestion et de Proxinvest, dans le cadre de sa politique de vote. L'agence Ethifinance est également sollicitée pour étudier un panier de valeurs moyennes, dans le but d'enrichir le portefeuille. Cette démarche, appelée « intégration positive », permet d'enrichir le périmètre d'investissement d'entreprises moyennes à forte valeur sociale ou environnementale. Chaque année, le souscripteur verse au CCFD – Terre Solidaire sous forme de don 100% du coupon distribué (faisant l'objet d'un reçu fiscal). Une somme d'un montant équivalent au quart (25%) des frais de gestion sera versée au CCFD-Terre Solidaire.

Durée de détention recommandée : 5 ans

Éligibilité : néant

Indice de référence : MSCI EMU NTR

Total des frais sur encours 2014 : 2,70 %

Actif net au 31/03/2015 : 5 113, 15 M€

Devise : euro

Historique des performances :

2014 : 4,60 %
2013 : 24,37 %
2012 : 14,43 %
2011 : - 15,51 %
2010 : 7,28 %
2009 : 21,47 %
2008 : - 45,52 %
2007 : -1,14 %
2006 : 6,31 %
2005 : 10,13 %

Au 31/03/2015 :

YTD : 15,49 %

1 an glissant : 18,59 %

3 ans glissants : 53,85 %

5 ans glissants : 52,61 %

Reporting et portefeuille complet : <http://particuliers.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/fcp/fiche/FR0000970899.pdf>

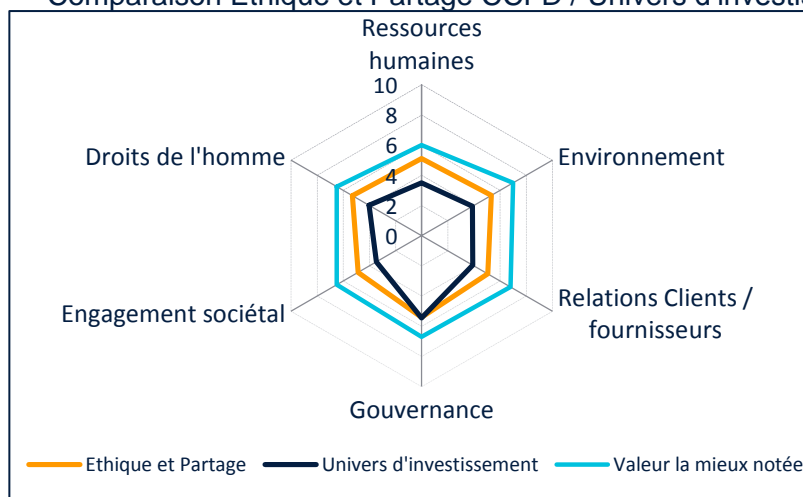
Ce fonds a obtenu le label ISR Novethic 2014.

Le fonds ne pratique pas de prêts de titres et n'utilise pas de produits dérivés.

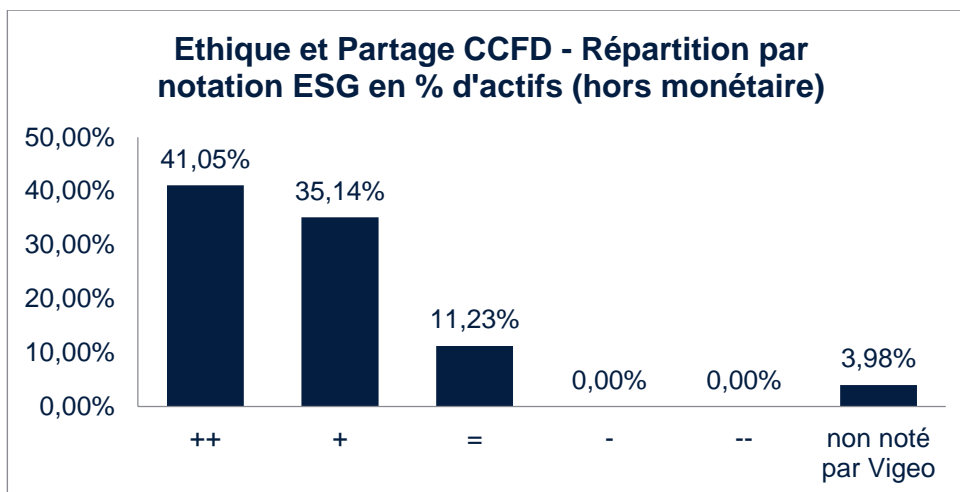
- Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant Ethique et Partage CCFD.

Partant du constat que le reporting mensuel d'un OPCVM ISR devait avoir une dimension complémentaire à celle des reportings de fonds classiques, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert Asset Management ont souhaité offrir plus de transparence et de lisibilité aux investisseurs. Un document d'information mensuel spécifique aux FCP ISR a donc été créé. Téléchargeable sur le site internet, il détaille notamment les critères extra-financiers ainsi que l'intégralité des portefeuilles. Sa première page présente les données financières classiques du FCP concerné telles que la performance, l'allocation d'actifs ou encore l'allocation sectorielle. La seconde traduit la volonté de communiquer des informations pertinentes sur la sélection des valeurs à travers :

- Un schéma synthétisant le processus de gestion ISR de Meeschaert Asset Management, permettant aux investisseurs de comprendre les différentes étapes du travail d'analyse et de sélection des valeurs.
- Une comparaison, à partir des critères de notation Vigeo, du profil extra-financier du fonds et de l'indice européen MSCI EMU NTR
Comparaison Ethique et Partage CCFD / Univers d'investissement :



- Un histogramme sur la répartition du portefeuille, basé sur les notations Vigeo : les entreprises figurant dans les 2 premiers déciles sont classées « + + », dans les déciles 3 et 4 « + », dans les déciles 5 et 6 « = », dans les déciles 7 et 8 « - », et dans les déciles 9 et 10 « - - ».



- La composition intégrale du portefeuille du fonds, classé par secteur, précisant le poids de la valeur et sa notation par l'agence extra-financière Vigeo.
- Le programme des présentations thématiques et sectorielles de l'année en cours est également dressé. Ces informations complémentaires, ainsi que d'autres documents, sont disponibles sur les sites internet particuliers asset-management.meeschaert.com et isr.meeschaert.com. Notre rapport d'activité annuel, le document de présentation de la méthodologie Meeschaert Asset Management et les reportings mensuels de nos fonds ISR sont téléchargeables en ligne. Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact ».

| Critères d'investissement ESG

- Comment Ethique et Partage CCFD définit-il l'ISR ?

Meeschaert Asset Management a élaboré une méthode hybride de sélection des entreprises, reposant sur quatre grands piliers :

- 1) **L'exclusion sectorielle** : sont exclues les entreprises qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans des activités qui peuvent engendrer des mécanismes de dépendance, qui portent atteinte à la dignité humaine ou qui sont susceptibles de favoriser les trafics d'armes et la recrudescence de conflits armés au niveau international.
- 2) **La sélection "best-in-class"** : elle s'effectue au moyen d'études sectorielles selon une grille d'analyse ESG dont les différents critères (environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance) sont pondérés différemment en fonction des secteurs d'activité. Par exemple, les politiques environnementales d'une entreprise opérant dans les extractions minières ont un poids bien plus important que lors de l'analyse d'une entreprise offrant des services informatiques. L'analyse des relations tissées avec les différentes parties-prenantes concernées par l'activité d'une entreprise est intégrée aux études réalisées :



- 3) **La perspective thématique** : parallèlement, les analystes ISR procèdent à une sélection proactive d'entreprises dont l'activité a une forte valeur ajoutée sociétale (développement durable, santé...).
- 4) **L'engagement actionnarial** : il se traduit par un vote aux assemblées générales et un dialogue avec les entreprises, afin de faire valoir nos principales préoccupations ISR aux responsables du développement durable et des ressources humaines du groupe rencontré.

L'atout de cette méthode repose sur la **complémentarité** des quatre démarches développées : cette approche donne une vision globale et multidimensionnelle des entreprises analysées, en évaluant la qualité des relations tissées avec l'ensemble de ses parties-prenantes.

- Quels sont les critères d'investissement ESG de Ethique et Partage CCFD ?
Les entreprises ayant passé le premier filtre composé de critères d'exclusion (armement, jeux d'argent, pornographie, tabac, alcool et OGM agricoles) sont ensuite évaluées sur la base de critères extra-financiers tels que :
 - le respect des droits de l'Homme
 - la politique sociale menée par les entreprises
 - la gestion des impacts environnementaux liés à leur activité
 - la qualité des relations nouées avec les fournisseurs et les clients
 - les partenariats tissés avec les communautés locales des lieux d'implantation
 - la gouvernance mise en œuvre

Une attention particulière est accordée aux problématiques Nord / Sud. Fondée sur le respect des valeurs défendues par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, la méthode ESG de ce fonds s'appuie sur la vocation de cette ONG : permettre aux plus pauvres de lutter par eux-mêmes contre la misère, la faim, l'injustice, l'exclusion, et prendre en main durablement leur avenir. Dans le cadre du processus d'investissement, l'étude des relations avec les communautés locales dans les pays

d'implantation des entreprises, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la discrimination est donc prépondérante.

- Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

Les critères de sélection des entreprises en matière environnementale, sociale et de gouvernance, sont fixés conjointement avec nos partenaires associatifs. Ainsi, « Ethique et Investissement » et le CCFD – Terre Solidaire proposent de grandes lignes directrices, indiquant ainsi les valeurs à privilégier dans le processus d'investissement. Par la suite, les analystes ISR de Meeschaert Asset Management effectuent un travail de déclinaison de ces valeurs en indicateurs concrets et mesurables. Ainsi, le bien-être au travail peut être évalué au travers d'une batterie d'indicateurs tels que le taux de rotation des salariés, le taux d'absentéisme, le niveau de satisfaction des salariés mesuré par le biais d'enquêtes de cabinets indépendants...

| Processus d'analyse ESG

- Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG

Afin d'assurer la qualité et la pérennité de notre méthode de travail, notre **comité de gestion ISR** se réunit dix fois par an. Composé de notre équipe et de nos partenaires associatifs, chaque comité présente les résultats d'une nouvelle étude sectorielle ou thématique, réalisée par les analystes ISR de Meeschaert Asset Management.

Pour la sélection des entreprises issues du Stoxx 600, l'évaluation intègre principalement les notations extra-financières de Vigeo, complétées par les informations issues des différentes parties-prenantes. Pour qu'une entreprise puisse être intégrée au périmètre d'investissement, elle doit être classée dans l'un des 6 premiers déciles selon la classification Vigeo. Autrement dit, quand un titre se situe en-dessous de ce seuil (ce qui correspond aux évaluations – et - -), il est de facto sorti du périmètre d'investissement. Cependant, une bonne note ne signifie pas automatiquement l'intégration de la valeur au périmètre : cette décision, prise en concertation avec nos partenaires associatifs, dépend des résultats de l'étude interne.

Classement Vigeo	Equivalence MAM
Déciles 1 et 2	+ +
Déciles 3 et 4	+
Déciles 5 et 6	=
Déciles 7 et 8	-
Déciles 9 et 10	--

Pour les entreprises de taille plus petite (valeurs moyennes) ou appartenant à une autre zone géographique, une évaluation interne permet de déterminer leur profil ESG. Parmi les principales sources d'information alors utilisées, figurent le rapport de développement durable et les travaux des intermédiaires financiers, parfois complétés par des commandes spécifiques auprès d'agences de notation telles qu'EthiFinance, ou par une prise de contact avec l'entreprise.

MAM transpose la notation Ethifinance dans son processus interne comme suit :

Note Ethifinance	Equivalence MAM
De 81/100 à 100/100	+ +
De 61/100 à 80/100	+
De 41/100 à 60/100	=
De 21/100 à 40/100	-
De 0/100 à 20/100	--

Les comités de gestion ISR sont caractérisés par leur forte interactivité : chacun de nos partenaires enrichit le débat, en partageant son expérience et en faisant valoir les valeurs de son institution. A la fin du comité, nous procédons à une sélection rigoureuse des entreprises dont le niveau de responsabilité sociale correspond à nos critères ISR. Elles intègrent alors le périmètre d'investissement ISR Meeschaert Asset Management, outil de base utilisé par les gérants de nos fonds ISR.



Méthode

Faire vivre le périmètre d'investissement éthique

Analyses sectorielles :

- Identifier les principaux enjeux liés au secteur d'activité.
- Classer les entreprises du secteur selon le degré d'intégration de ces enjeux :



- Sélectionner les meilleures entreprises dans chacun des secteurs.

Analyses thématiques :

- Sélectionner des enjeux de sociétés fondamentaux, ayant de forts impacts sur l'être humain ou sur l'environnement.
- Réaliser un état des lieux sur la problématique sélectionnée :
 1. Description des enjeux
 2. Analyse des risques
 3. Sélection des activités contribuant à la lutte contre ces risques.
- Choisir les entreprises à intégrer au périmètre d'investissement.

⇒ Complémentarité de ces deux approches.

- Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?

Les analyses sectorielles et thématiques sont réalisées en interne, par l'équipe d'analystes ISR de Meeschaert Asset Management. Afin de mener à bien ces études, un grand nombre de sources variées et de bases de données sont utilisées (les agences de notation sociale Vigeo, Sustainalytics ainsi qu'EthiFinance, l'expert en gouvernance et en vote d'actionnaires

Proxinvest et le réseau ECGS, différents intermédiaires financiers, des travaux scientifiques, les réglementations nationales et européennes, les traités internationaux, les rapports associatifs, les études Novethic ...).

Un partage des connaissances est organisé au sein d'organismes spécialisés, tels que le Forum pour l'Investissement Responsable et Eurosif.

- Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?

Le contrôle s'effectue par des représentants du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD – Terre Solidaire), qui ont un droit de veto dans l'intégration d'entreprises au périmètre d'investissement. Au-delà de leur participation mensuelle aux comités de gestion ISR organisés par Meeschaert Asset Management, ils réunissent des conseils ISR trimestriels, destinés à valider les entreprises sélectionnées et à veiller au respect des grandes lignes directrices fixées à la création du fonds.

- Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?

Dans le cadre des études sectorielles et thématiques, un panel de cinq ou six entreprises est déterminé chaque année, en fonction de la singularité de leur démarche ESG (cette dernière pouvant être aussi bien positive que négative). Il convient alors de les rencontrer afin d'approfondir notre compréhension des bonnes pratiques mises en place ou, à l'inverse, de les alerter sur les manquements qui nous semble émerger de leurs politiques internes.

- Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Les entreprises n'ont actuellement pas accès à leur profil ou à leur analyse, sauf dans le cadre des rencontres que nous pouvons solliciter auprès d'elles.

- A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

Notre méthode de sélection conserve ses grandes spécificités. De façon occasionnelle, elle peut toutefois s'élargir à de nouveaux critères ESG en fonction de l'évolution des enjeux et des informations disponibles. Ainsi, depuis la définition de ce processus au début des années 1980, les critères environnementaux ont pris une place plus importante, parallèlement à la prise de conscience publique des dangers du changement climatique. Plus récemment, la prévention des risques psycho-sociaux est devenue un enjeu majeur dans l'évaluation de la politique santé et sécurité d'une entreprise. De même, la promotion de la transparence fiscale des entreprises constitue une demande croissante de la part de nos partenaires associatifs : nous intégrons désormais cet élément dans l'analyse des entreprises.

- Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?

Divers documents sont disponibles sur les sites internet Meeschaert ISR et Meeschaert Asset Management. Comme déjà mentionné, les rapports annuels, le reporting de chaque fonds ISR ainsi que le document de présentation des méthodologies peut être téléchargé à partir de ce site.

| Evaluation, sélection et politique d'investissement

- Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels Ethique et Partage CCFD investit ?

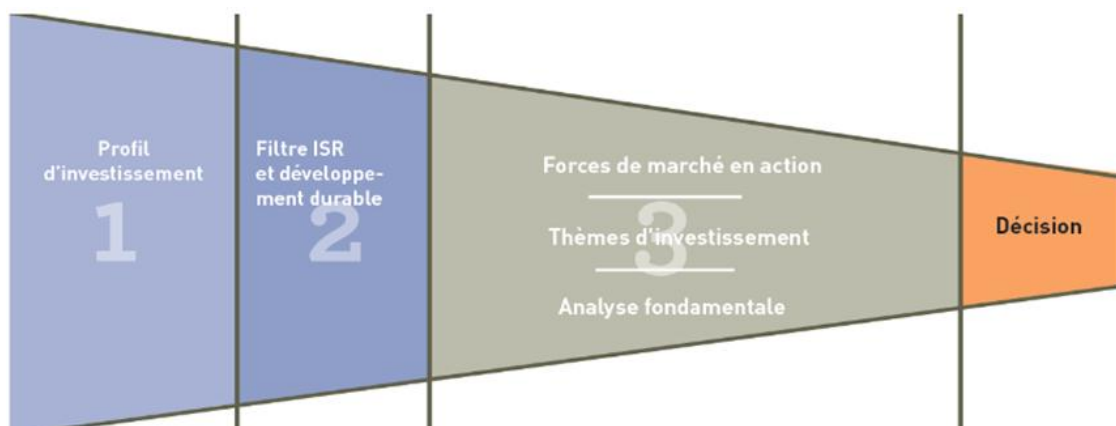
L'analyse ESG intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investit le fonds :

L'univers d'investissement initial est composé du Stoxx 600 et d'un vivier d'une centaine d'entreprises supplémentaires, principalement sélectionnées au sein des thématiques suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, sécurité et santé. A partir de cet univers, interviennent les deux grands filtres ISR :

- Filtre d'exclusion
- Filtre de sélection ESG

Le filtre exclusion est appliqué sur l'univers d'investissement, soit le Stoxx600 complété de la centaine d'entreprises sélectionnées supplémentaires.

Le filtre de sélection ESG, appliqué dans le cadre des analyses sectorielles et thématiques, est enrichi d'une compréhension économique et financière des grands enjeux qui dominent l'évolution du secteur étudié. Cette appréhension sectorielle globale nous semble en effet indispensable à la compréhension des défis que doivent relever les entreprises. Par exemple, si le modèle économique d'un secteur est en pleine mutation, l'importance accordée à la gestion des ressources humaines et à l'accompagnement des salariés dans le cadre de plans de restructurations devra être d'autant plus prépondérante dans la grille d'analyse ESG. Ces deux étapes permettent de déterminer le « périmètre d'investissement ISR » de Meeschaert Asset Management, composé de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants des fonds ISR peuvent investir. Les décisions d'investissement n'interviennent donc qu'en aval et ne peuvent s'effectuer en dehors du périmètre ISR.



- Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

Le périmètre d'investissement ISR évolue sur une base mensuelle : que ce soit pour des raisons d'ordre structurel ou conjoncturel, la décision peut être prise de sortir une ou plusieurs entreprises de ce référentiel. Lorsque le cas se présente, le gérant du fonds doit vendre l'ensemble de la ligne dans une période de trois mois s'il est investi dans l'entreprise concernée.

- Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

En 2014, Ericsson, ASML Holding, Edenred, Gemalto, BNP Paribas et Sanofi ont été sorties du portefeuille car notre analyse nous a mené à sortir ces entreprises du périmètre d'investissement ISR.

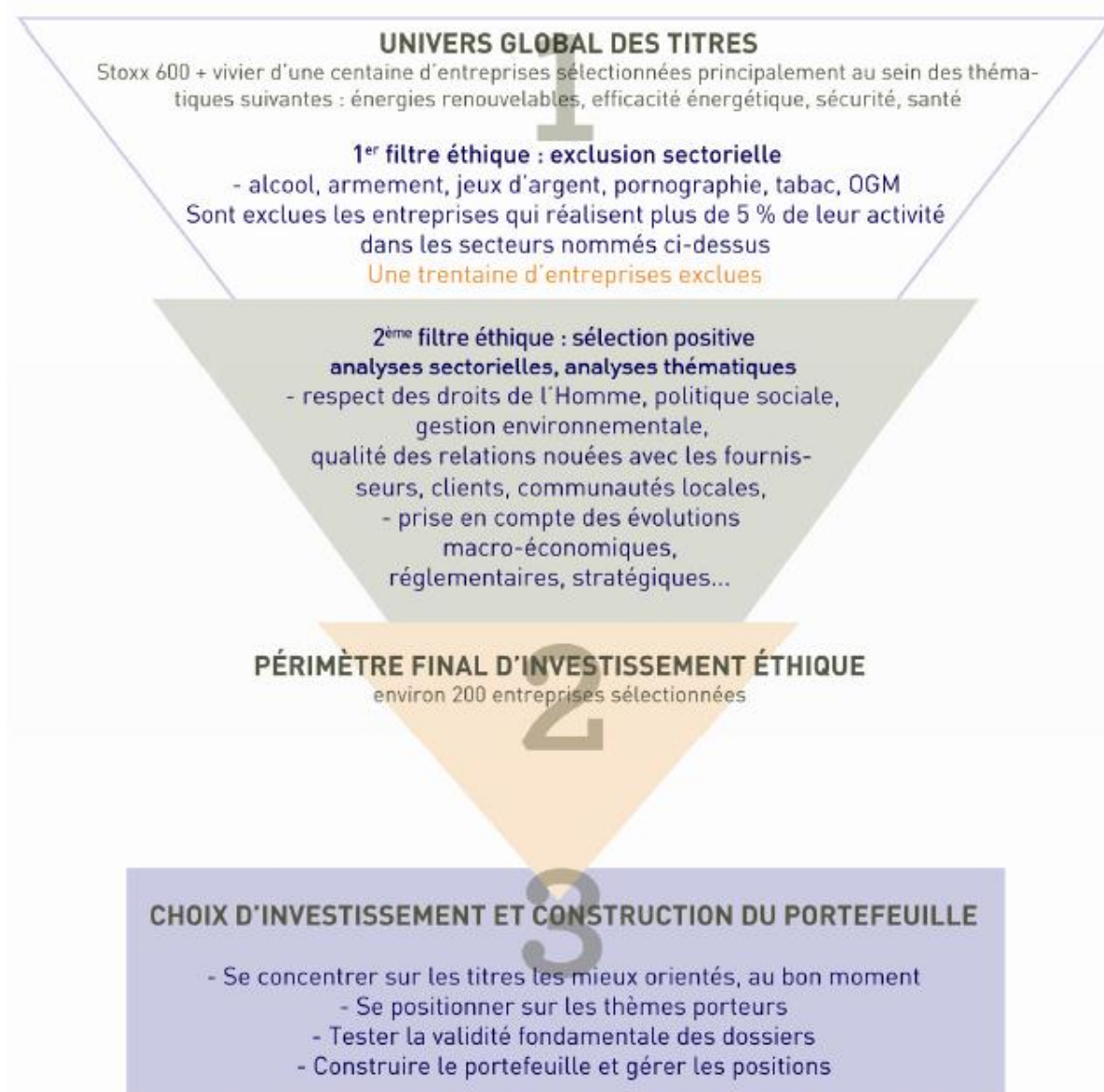
- Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

- Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?

Quand l'étude d'une entreprise fait l'objet d'un « ballottage » au sein de notre comité de gestion ISR (manque d'information, difficulté d'évaluer les résultats obtenus par une initiative ESG, controverses spécifiques dont le groupe a fait l'objet...), les analystes ISR conviennent d'aller à la rencontre de l'entreprise pour approfondir les politiques sociales et environnementales, ainsi que la gouvernance qu'elle a mise en place. Suite à ce dialogue, le comité valide ou infirme l'intégration de la valeur dans le périmètre d'investissement ISR.

Synthèse des différentes étapes du processus de gestion appliqué au fonds Ethique et Partage CCFD :



| Politique d'engagement

- Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert Asset Management sont multiples :

- Aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
 - Faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe.
 - In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance.
- Comment Ethique et Partage CCFD établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

La liste des entreprises faisant l'objet d'une démarche d'engagement va être déterminé en fonction des résultats des analyses sectorielles et thématiques, des campagnes de plaidoyer que veulent privilégier nos partenaires associatifs, ainsi que des évolutions des problématiques ESG sur la scène nationale et internationale.

- Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, Phitrust, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement...). L'agence de notation sociale Ethifinance a aidé Meeschaert Asset Management dans la formalisation d'une politique d'engagement actionnarial.

- Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Meeschaert Asset Management participe à des consultations publiques, à des initiatives internationales et à des coalitions d'investisseurs, destinées à améliorer les pratiques des entreprises. Ainsi, notre groupe a apporté sa contribution au débat lancé sur site du Ministère du développement durable, au sujet du Grenelle de l'Environnement, ainsi que celui portant sur la transparence fiscale dans les industries extractives (norme IFRS 6). Meeschaert Asset Management est également signataire du « Carbon Disclosure Project », encourageant les entreprises à intégrer dans leur stratégie les risques liés au changement climatique et à communiquer sur leurs émissions de gaz à effet de serre en utilisant une méthodologie commune. Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises. Depuis 2013, Meeschaert Asset Management a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises.

- Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

L'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable. Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert Asset Management, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales

représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution...). Au niveau d'une société de gestion indépendante comme Meeschaert, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert Asset Management.

- Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Si l'engagement s'avère infructueux, Meeschaert Asset Management peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement est envisageable.

- Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom d'Ethique et Partage CCFD pendant l'année écoulée ?

Depuis 2011, Meeschaert Asset Management participe au groupe de travail CorDial, créé dans le cadre du Forum pour l'Investissement Responsable. Les récentes réflexions portent sur l'élaboration d'une définition commune de l'ISR et sur la labellisation de l'ISR en France. Pour chaque thématique identifiée, un questionnaire commun est établi et sert de support aux rencontres avec des représentants d'entreprises françaises. Au total, une soixantaine d'entreprises du SBF 120 ont ainsi été visitées par les différents membres du groupe de travail, composé d'investisseurs, d'intermédiaires financiers et d'agences de notation sociale. Par ailleurs, Meeschaert Asset Management a soutenu, en 2014, l'action d'engagement de l'ONG CCFD Terre-Solidaire auprès de 40 entreprises qui portait sur un questionnaire sur les entreprises et leurs manières d'aborder le respect des droits de l'Homme. Le résultat de cet engagement est disponible sur le lien suivant : <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/rse/multinationales-et-4677>)

| Politique de vote

- Ethique et Partage CCFD dispose-t-il d'une politique de vote ?

Meeschaert Asset Management a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds commun de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.

La politique de vote de Meeschaert Asset Management s'articule autour de sept grands principes de gouvernance :

- Importance de la démocratie actionnariale
- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale

Meeschaert Asset Management nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).

De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert Asset Management s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus. En revanche Meeschaert Asset Management, favorable à l'actionariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital...). De la même manière, Meeschaert Asset Management soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif. Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2014.

- Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le site internet de Meeschaert http://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2014/06/MAM_Guide-exercice-droits-de-vote_2014.pdf. Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert Asset Management précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative. Meeschaert Asset Management indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution. Ces informations sont regroupées sur le site Meeschaert ISR, rubrique « L'engagement actionnarial » sous la rubrique « Politique de vote et activités de l'année 2014 » et à l'adresse : <http://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2014/01/Statistiques-de-vote-2014.pdf>

- Les fonds actions Meeschaert Asset Management soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

En 2014, nous avons participé à différentes campagnes de dépôt de résolutions initiées par nos partenaires.

Nous avons fait partie de plusieurs coalitions d'actionnaires menées par Phitrust, notamment concernant les inscriptions de résolutions aux assemblées générales de la Société Générale et de Renault, proposant toutes la séparation des fonctions de présidence et direction générale. Toutefois, aucune de ces résolutions n'a recueilli le seuil minimum légal de

détention d'actions, aucune d'entre elles n'a été inscrite à l'ordre du jour de leurs assemblées générales respectives.

- Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?

Au cours de l'année 2014, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert sont :

- Approbation des comptes et affectations du résultat
- Conventions réglementées
- Décisions entraînant une modification des statuts
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Nomination et révocation des organes sociaux
- Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive. L'ensemble des résolutions touche de près à la gouvernance. Beaucoup sont à même d'avoir une influence sur la politique sociale de l'entreprise. Ainsi, une émission d'actions à destination unique des salariés peut leur permettre d'être représentés au conseil d'administration puisque un dépassement du seuil de 3 % de salariés actionnaires doit donner lieu à la nomination d'administrateurs issus du salariat.

Compléments d'information

- | Quel est le montant des dons et le pourcentage des frais de gestion que Meeschaert Asset Management, au titre du fonds Ethique et Partage – CCFD a versés au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement au cours de l'année écoulée ?

Le fonds fait don de 100% de ses dividendes, au bénéfice du CCFD. Parallèlement, Meeschaert Asset Management reverse 25 % des frais de gestion du FCP Ethique et Partage – CCFD à cette organisation non gouvernementale. Au titre de l'année 2014, le montant total du partage qui a été versé en avril 2015 s'est élevé à 35 610,18 euros.